



**FSU Mayotte**



**A Mesdames, Messieurs les parlementaires d'Outre-Mer.**

Mamoudzou, Mayotte, le 4 juin 2011,

Mesdames, Messieurs,

Nos deux syndicats enseignants : SNES-FSU et SNUipp-FSU souhaiteraient attirer votre attention sur les différents propos de Monsieur le Vice-recteur de Mayotte, François-Marie PERRIN.

- Le vendredi 27 mai, il déclare sur Kwezi FM lors d'un débat : « **Il y aussi la problématique de l'accent (...), que nos enfants puissent s'exprimer couramment sans accent devant les gens qui vont leur donner un travail et devant l'ensemble de la société** ».
- Le lundi 30 mai, sur la même antenne, il se justifiait en faisant la comparaison avec « l'accent des jeunes de banlieues ».
- Le vendredi 3 juin, son directeur de cabinet déclarait dans les colonnes de *Mayotte Hebdo* que dans certains cas les accents pouvaient être nuisibles notamment pour le passage de concours.

Ces différents dérapages verbaux et publics ont été repris par la presse locale mais également dans un reportage diffusé le 30 mai dans *Infos soir* sur France O.

Nous nous indignons, comme beaucoup ici, face à ces propos qui sont contraires aux principes et aux valeurs de notre République : notre maison commune.

En quoi avoir un accent peut-il être stigmatisé ou montré du doigt de la sorte ?

En quoi l'accent des mahorais (si il en existe...) serait-il moins bon à entendre que d'autres et pourquoi devrait-il être lissé ou gommé ?

En quoi s'exprimer avec un accent empêcherait-il de réussir au sein de notre République ?

Notre pays et nos outre-mer que l'on célèbre cette année sont riches de leur diversité : culturelle, historique, linguistique... Le vice-recteur de Mayotte semble oublier ces spécificités et cette richesse. Le Président de la République, quand il s'exprime au sujet de l'Outre-Mer, indique que l'unité de la Nation ne signifie pas uniformité.

Les plus hauts fonctionnaires et représentants de l'Etat doivent être les garants de nos valeurs et principes souvent mis à mal. Le rôle de vice-recteur exige d'être le garant de la diversité et du respect des différences. Le rôle du vice recteur n'est pas d'exposer les opinions d'une sphère privilégiée qui s'offusque en pouffant, sûre de sa supériorité, des accents de la plèbe hors des sphères du pouvoir.

L'île de Mayotte est devenue le 101<sup>ème</sup> Département de la République le 31 mars dernier après un long combat vieux d'un demi-siècle. Ces propos insultent la mémoire de toutes celles et de tous ceux qui à Mayotte ont lutté pour la départementalisation de notre île et pour la devise de la République. Ils insultent également tous les français d'où qu'ils viennent et quels qu'ils soient.

Mesdames, Messieurs les parlementaires, nous souhaiterions que votre voix d'élus du peuple, d'élus de la République puisse porter au plus haut sommet de l'Etat et que nos valeurs et notre devise puissent respectées et appliquées à Mayotte comme dans n'importe quel territoire de la République Française.

A l'attention que vous porterez à cette lettre, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les parlementaires de l'Outre-Mer en l'expression de notre haute considération.

Pour le SNUipp Mayotte,  
Rivomalala RAKOTONDRAVELO

Pour le SNES-FSU Mayotte,  
Yann DUROZAD